

elles ont toutes été semblables à celles de la cause de la banque de Commerce contre Macdonald, et de la banque British North America contre Bossuth. Dans cette dernière cause, l'intérêt avait été de 24 p. 100 pendant un certain nombre d'années et de 18 p. 100 ensuite.

De 1893 à 1897, le pays a subi une dépression commerciale qui a eu pour résultat d'augmenter l'argent dans nos banques, qui finirent par en avoir trop, et le ministre des Finances réduisit avec raison le taux de l'intérêt sur les dépôts dans les caisses d'épargne postales. Nous savons que naturellement c'est le taux d'intérêt payé par le Gouvernement qui règle celui des banques, mais si l'intérêt a été diminué sur les dépôts en 1897, à cause de l'abondance d'argent, maintenant que l'argent est rare, il ne serait que juste d'élever l'intérêt au taux qu'il était auparavant.

J'espère que le Gouvernement étudiera d'une façon toute spéciale ces propositions concernant l'usure. Je connais personnellement plusieurs commerçants actifs et laborieux qui, depuis des années, paient de 9 à 10 p. 100 pour l'argent dont ils ont besoin dans leur commerce. Aucun commerçant ne peut réussir s'il paie des taux d'intérêt aussi élevés. Aucun manufacturier ne peut réussir s'il paie des taux exorbitants d'intérêt dans notre pays, lorsque chez nos voisins du sud on ne peut exiger plus que 6 p. 100 d'intérêt.

J'aurais eu d'autres observations à faire, mais j'ai parlé plus longtemps que je m'y attendais. J'aurais voulu demander au ministre des Finances d'étudier la question des succursales de banques. Le nombre de succursales que les banques établissent est aujourd'hui énorme. Aucune banque ne devrait avoir le droit, aussitôt qu'elle commence ses opérations, d'établir des succursales dans tout le Canada pour recueillir dans les différentes localités de l'argent pour le bureau principal. Si ce système continue, nous verrons ici ce qui s'est passé aux Etats-Unis, et que l'on a empêché subséquemment, savoir, un monopole énorme au pouvoir de deux ou trois banques. Limitons le nombre de succursales d'une banque en proportion de son capital.

Si une banque a \$14,000,000 de capital payé, donnons lui le droit d'avoir un plus grand nombre de succursales qu'une banque qui n'a peut-être pas plus d'un million de capital. Je ne crois pas qu'il soit de bonne politique de laisser se multiplier autant de succursales dans le pays. Quel est le résultat de ce système ? Prenons une petite banque par exemple, et nos petites banques rendent de grands services. Or, je connais dans ma propre localité de petites banques qui donnent plus de secours à la population que les plus grandes institutions. Et qu'arrive-t-il ? Du moment qu'une petite banque établit une succursale dans un village, une grosse banque en établit une autre dans le même village afin d'empêcher l'au-

M. PRINGLE.

tre de faire des affaires. Le nombre de succursales devrait être fixé par la loi.

J'aurais une autre proposition à faire. Nos banques immobilisent des millions de dollars sur des biens-fonds, dans de la brique et du mortier. Cela ne se fait pas dans d'autres pays. Voyons les lois des Etats-Unis et de tous les autres pays sous le soleil, excepté le nôtre, et nous verrons que les banques sont censées être des institutions publiques chargées de prendre soin des petites épargnes du peuple et de les distribuer en prêts pour des fins commerciales. Les Etats-Unis ont depuis quarante-trois ans défendu à leurs banques d'immobiliser leurs capitaux sur la propriété foncière. Leurs lois contiennent un article très sévère concernant les placements de capitaux par les banques sur les biens-fonds. Cet article est ainsi conçu :

Une banque nationale ne peut acheter, détenir et posséder des biens-fonds pour aucunes autres fins que les suivantes : D'abord pour ses bureaux, etc.

Nos banques ne devraient pas non plus avoir le droit de placer leur argent sur des immeubles autres que ceux qui leur sont nécessaires pour leurs bureaux. Mais, nous voyons tous les jours des banques construire des édifices dans une ville ou dans une autre valant des millions de dollars. Samedi soir, je lisais dans un journal que l'on venait de terminer la construction d'un édifice valant un million de plastres pour la banque de Commerce dans la ville de Montréal. Quelques jours auparavant, je voyais dans un autre journal que la même banque construisait un édifice magnifique à Saskatoon et un autre superbe dans la ville de Toronto. Les banques amortissent ainsi des millions et des millions de dollars dans le mortier et dans la brique par tout le pays. Est-il étonnant alors que nos banques aient été obligées de venir quêter auprès du Gouvernement l'argent nécessaire pour le mouvement de la récolte ?

Je puis me tromper, mais je considère que c'est une question d'importance publique considérable, et je suis certain que des milliers de personnes pensent comme moi. Le peuple s'occupe de la question et se demande pourquoi le Gouvernement n'agit pas. Il veut savoir si le Gouvernement, ainsi qu'on le dit, est absolument sous le joug de l'association des banques canadiennes. On me répondra peut-être : attendez à 1910. Mais, monsieur l'Orateur, je ne serai peut-être pas ici en 1910. Je suis ici aujourd'hui et je crois qu'en parlant comme je le fais, je sers les intérêts du public. Pourquoi attendre à 1910 ? Nous accordons des chartes à six nouvelles banques pendant la présente session. Amendons la loi de façon telle que ceux qui souscriront le capital de ces banques—il est très difficile aujourd'hui d'engager les gens à acheter des parts des banques parce que l'on ne croit pas que nos lois soient assez sévères—soient